

L'an deux mil cinq le Conseil Municipal de la Commune d'Uruffe s'est réuni le 25 Novembre à 20 H 30 sous la Présidence de Monsieur FAYS José, Maire de la Commune, répondant à la convocation du 15/11/05.

ORDRE DU JOUR : - Lotissement
- Travaux
- Comptabilité
- Divers

Étaient présents : Tous les conseillers, sauf Mr MOREAU Christian et Mr GAILLARD Éric, excusés.

Madame VIARD Sandrine est élue secrétaire de séance.
Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

COMPTABILITÉ :

1- Situation de compte :

À la date du 28/10/05, le compte de la commune est créditeur de 327.052,89 €.

2- Recettes :

L'Assemblée prend connaissance des recettes suivantes :

- FD de péréquation de la taxe additionnelle aux droits de mutation : 10.389,24 €
- TP "communes défavorisées" : 16.526,86 €
- TP 2004 part "communes concernées" : 46,73 €
- Remboursement du SFT : 1.483,00 €

3- Décision modificative N° 1/05 : Commune

Afin de régler les affaires en cours, l'Assemblée décide d'alimenter les comptes suivants :

Investissement :

Compte 21 : +3.000,00
Compte 16 : + 3.000,00

Investissement :

Compte 231 : - 6.000,00

4- Décision modificative N° 2/05 : Commune

Afin de régler les opérations en cours et notamment de prendre en compte l'emprunt effectué auprès de DEXIA, l'Assemblée décide d'alimenter les comptes suivants :

Investissement : Recettes :

Compte 1641 : + 500.000,00 €

Investissement : Dépenses :

Compte 2763 : + 500.000,00 €

5- Décision Modificative N° 3/05 : Lotissement

Afin de régler les opérations en cours, l'Assemblée décide d'alimenter les comptes suivants :

Investissement :

Compte 3555 : + 500.000,00 € (dépenses)

Compte 1687 : + 500.000,00 € (recettes)

Fonctionnement :

Compte 71355 : - 524.804,00 € (dépenses)

Compte 71355 : - 24.804,00 € (recettes)

Compte 7015 : - 490.000,00 € (recettes)

Compte 774 : - 10.000,00 € (recettes)

6- Tarifs :

La Commune a acheté des tableaux qui représentent le village. Les personnes intéressées peuvent acquérir ces aquarelles au prix de 39,00 € (prix d'achat).

EAU :

1- Analyse :

L'analyse du prélèvement effectué le 13/10/05 est une analyse très complète qui confirme la conformité de l'eau d'URUFFE aux exigences de qualité réglementaires.

2- Informations :

L'Assemblée prend connaissance des informations suivantes :

- Arrêté préfectoral du 13/10/05 fixant les conditions de réalisation du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine
 - Dans le cadre du développement durable, une étude est faite sur le filtrage par les plantes des eaux usées
 - Résultats de l'enquête réalisée par TNS SOFRES sur la gestion et le financement des services de l'eau et de l'assainissement au niveau national.
- Ces documents sont consultables en Mairie.

DEMANDES DE SUBVENTIONS :

L'Assemblée n'accède pas aux demandes de subventions suivantes :

- Mission Locale de Toulous
- APF
- Association pour le don d'organes
- AFM
- NAFSEP

L'Assemblée décide d'accorder une subvention aux associations suivantes :

- AEMHM (association opposée à l'implantation du "laboratoire" de BURE) : 30 €
- Entente Sud 54 : 70 €
- Les Canard'eurs : 250 € pour divers investissements prévus par le club et l'achat de matériel.

TRAVAUX :

• Antenne collective : L'Assemblée accepte le devis de 3.249,53 € T.T.C. établi par DR Distribution pour le changement des modules numériques défectueux de l'antenne collective.

• Captage : L'Assemblée prend connaissance du courrier de la DDAF rappelant que les travaux de protection de la source ne sont pas encore effectués. Ce dossier est assumé par Mr Denis RICHARD qui a pris contact avec Mme HERIAT de la DDAF pour connaître la réglementation exacte en ce domaine afin de lancer cette procédure technique longue et très coûteuse.

• École : Devis de Mr JOLY Daniel pour la réfection de salle de classe pour un montant de 4.914,29 € T.T.C.

L'Assemblée accepte d'inscrire ces travaux au Budget Primitif 2006 et donne pouvoir au Maire pour signer tous actes utiles.

Les travaux seront effectués pendant une période de vacances scolaires en fonction des disponibilités de Mr JOLY Daniel.

• Toiture presbytère : Le devis de réfection de la toiture du presbytère établi par le société ROYER Frères s'élève à 4.983,24 € T.T.C.

Il a été envoyé à l'assurance de la commune qui doit dépêcher un expert sur place.

L'Assemblée décide de profiter de ces travaux pour refaire le local des pompiers en l'agrandissant sur le jardin du presbytère. Il serait aussi nécessaire de construire un garage de stockage pour le matériel communal qui remplacerait le garage (local en bois et tôles) qui se trouve derrière l'église, ainsi qu'un espace de parking nécessaire aux utilisateurs des bâtiments de ce secteur (Salle des fêtes, sapeurs pompiers...)

Le SDIS peut participer financièrement aux travaux du local des pompiers ou alors la commune peut prendre à sa charge tous les frais et demander un loyer au SDIS. Des renseignements seront demandés au SDIS pour évaluer ces deux solutions.

Il est à noter que les pompiers sont volontaires pour effectuer une partie des travaux de ce projet.

• Église :

- La gendarmerie a fait un inventaire photographique du matériel de l'église suite aux vols qui ont eu lieu dans la région. Il est conseillé de placer les quelques objets précieux de l'église dans une pièce sécurisée.

Le Conseil Municipal envisage une solution pratique pour cette protection.

- Chauffage : Un devis a été établi par la société Delestre pour l'installation de panneaux rayonnants électriques. Ces travaux s'élèvent à 23.605,00 € TTC.

Il est à noter que ces travaux ne bénéficient pas de la DGE de l'État.

L'Assemblée décide de demander des devis à d'autres prestataires.

• Café :

- Le Conseil Municipal décide de demander à Mr MAZELIN Julien de TAILLANCOURT le remboursement de la réparation des dégradations qu'il a occasionnées dans la salle de l'ancien café. Un courrier lui a été adressé par Mr le Maire. Dans l'attente de cette réparation, Mr MAZELIN est interdit d'entrer dans la salle communale.

- Le Maire informe l'Assemblée que Mme NICOLAS Valérie a contacté la commune parce qu'elle serait intéressée par ce bâtiment pour y créer un lieu de vie rassemblant diverses activités.

- Le Maire informa l'Assemblée que l'EPCI va relancer la politique du logement sur le secteur et propose au Conseil Municipal de céder le bâtiment de l'ancien café à la communauté de communes pour y créer des logements. Le Conseil Municipal n'est pas favorable à la demande et préfère vendre ce bâtiment en l'état.

• Presbytère : Un projet est en cours pour réaménager ce bâtiment en salle de fêtes en créant une grande salle sur un étage et plusieurs petites salles sur un autre étage.

Les travaux pourraient être en partie financés par la vente de l'ancien café.

L'Assemblée se pose la question de la mise à disposition gratuite d'une partie de ce bâtiment aux associations ainsi qu'aux groupes de jeunes.

Le Maire propose une rénovation en deux temps, d'abord les gros travaux par des entreprises puis les finitions par les personnes intéressées par l'utilisation de ces salles.

Mr ANTOINE Michel déplore cette solution qui semble trop timorée et rappelle que ce projet est en cours depuis trop longtemps et qu'il n'est pas possible d'accueillir de nouveaux habitants sans un minimum de structures à leur proposer.

Après en avoir délibéré et voté, l'Assemblée décide de confirmer le projet de créer une grande salle et plusieurs petites pièces pour que le fonctionnement de la nouvelle salle des fêtes puisse reprendre comme celui de la salle actuelle, avec un confort d'utilisation moderne.

L'Assemblée demande à Mr RICHARD Denis d'établir rapidement un devis précis des travaux à réaliser afin que cette opération soit lancée le plus vite possible et inscrite lors du prochain budget.

• Chantier de jeunes volontaires internationaux : Mr le Maire a contacté l'association Méli Mélo pour l'organisation d'un chantier de jeunes volontaires qui pourrait réaliser un caniveau central dans le ruisseau de la Deuille rue de l'Eglise et rue de la Deuille.

Lors de ces chantiers, la commune doit fournir le matériel, loger les jeunes et prévoir environ 500 € pour l'organisation et la réalisation du chantier.

L'Assemblée est favorable à ce type d'organisation partenariale et Mr YUNG Christian propose de faire réaliser la rénovation des lavoirs (crépi et alentours) plutôt que l'aménagement du ruisseau, dont le coût est très élevé.

L'Assemblée accepte ce projet qui ne pourra être organisé qu'en 2007, vu le calendrier nécessaire pour mettre en place ce projet.

LOTISSEMENT :

1- Gaz :

L'Assemblée, après analyse de la convention de partenariat de la commune avec l'entreprise BUTAGAZ et après délibération, accepte les termes de la dite convention pour l'équipement en gaz des parcelles du lotissement "des Jadinos".

La présente convention est signée pour 20 ans avec l'entreprise BUTAGAZ, le

Conseil Municipal accepte le versement d'un dépôt de garantie de 800,00 € par parcelle, soit 12.800,00 €, qui doivent être remboursés à la commune par l'entreprise à chaque raccordement effectif de parcelle au gaz.

La redevance d'occupation du domaine public est fixée à 150,00 € par année, dans le même ordre de prix que les autres partenaires utilisant le domaine public.

Pouvoir est donnée au Maire pour signer tous actes utiles à ce dossier.

La présente délibération annule et remplace celle du 9/9/05 sur le même sujet.

Le Maire fait remarquer à ce sujet l'abandon de la mutualisation des services publics, car le même projet dans un village voisin a été totalement pris en charge par GDF, grâce à la proximité d'une conduite qui n'est jamais parvenue et ne parviendra jamais jusqu'à URUFFE...

2- EDF :

Mr le Maire donne connaissance d'une lettre d'EDF GDF Services Nancy Lorraine demandant la mise à disposition gratuite d'un terrain d'une superficie de 25 m² situé parcelle ZE 178 et tel qu'il figure au plan annexé.

Ce terrain est destiné à l'installation d'un poste de transformation de courant électrique qui sera raccordé au réseau de distribution publique dont il fera partie intégrante, pour alimenter en électricité le lotissement des Jadinos.

En vue de l'équipement et de l'exploitation de ce poste sont attribués à EDF GDF Services Nancy Lorraine tous les droits nécessaires à l'accomplissement de ces opérations, notamment celui d'établir et d'entretenir, en amont et en aval de ce poste, toutes canalisations de raccordement au réseau, de faire accéder à tout moment son personnel et celui de ses entreprises aux canalisations et au local en cause et de disposer en permanence des dégagements permettant le passage du matériel.

Compte tenu de l'évolution probable des besoins et des techniques de construction de postes EDF GDF Services Nancy Lorraine se réserve le droit de reconstruire, dans le respect des règles d'urbanisme, dans les limites du terrain mis à disposition un ouvrage différent de celui initialement installé.

Le Conseil Municipal donne son accord pour mettre à la disposition d'EDF GDF Services Nancy Lorraine le terrain en question, pour la durée de vie de l'ouvrage électrique.

3- Antenne collective :

Le Conseil Municipal prend connaissance du devis établi par l'entreprise RD Distribution concernant les travaux de raccordement du lotissement à l'antenne collective. Ces travaux s'élèvent à 3.942,52 € TTC.

Le Conseil Municipal accepte ce devis et donne pouvoir au Maire pour signer tous les actes utiles à ce dossier.

4- Plans :

Les plans de bornage, individuels des lots ainsi que le document de division cadastrale ont été établis par Mr COSTE.

Ces documents sont nécessaires pour établir les actes notariés de vente des parcelles.

5- Travaux électricité :

L'Assemblée prend connaissance du devis établi par la société SET pour des travaux supplémentaires : Installation de kits de connexion pour les illuminations de Noël, candélabres supplémentaires pour la rue des Pâtis.

Ce devis s'élève à 4.621,50 € HT et est accepté par le Conseil Municipal qui donne pouvoir au Maire pour le signer et lancer ces travaux.

6- Nom des rues du lotissement :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer les noms suivants aux rues du lotissement :

- Rue des Jadinos : qui traverse le lotissement de la rue des Pâtis au RD 4

- Impasse des Coquelicots : qui va de la rue des Jadinos vers le village

- Allée du Joli Bois : qui va de la rue des Jadinos vers l'espace vert.

ÉCOLE :

L'Assemblée prend connaissance des informations suivantes :

- Compte-rendu du conseil d'école de l'école primaire d'URUFFE

- Compte-rendu du conseil d'école de l'école maternelle de VANNES LE CHATEL .

ASSOCIATIONS :

• Jeunesse et Territoire :

L'Assemblée prend connaissance du compte-rendu des diverses activités organisées par Jeunesse et Territoire depuis 3 ans.

Le contrat de partenariat de la commune avec cette association prenant fin au 31/12/05, le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur sa

reconduction.

Il est à noter que la participation financière de la commune sera un peu plus importante car la participation de l'État a diminué. En revanche, celle du Conseil Général sera augmentée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de reconduire le partenariat de la commune d'URUFFE avec Jeunesse et Territoire qui organise de nombreuses activités pour les enfants et les jeunes.

Afin de compléter cette délibération, le Conseil Municipal demande à Mr Christian CRATZ le montant exact de la participation financière de la commune d'URUFFE pour les années à venir.

- Familles rurales :

L'Assemblée prend connaissance du compte-rendu de l'Assemblée Générale de cette association qui a eu lieu le 14/09/05 à ALLAMPS.

INTERCOMMUNALITÉ :

1- EPCI :

- Informations :

L'Assemblée prend connaissance des informations suivantes :

- Compte-rendu du Conseil Communautaire du 13/10/05
- Compte-rendu du Bureau Communautaire du 15/09/05
- Compte-rendu du Conseil Communautaire du 17/11/05
- Information sur la relance de la politique de l'habitat
- Information sur la commune de Vandeléville qui souhaite embaucher un employé communal en partenariat avec d'autres communes. Le Conseil Municipal n'est pas intéressé car nos deux communes sont trop éloignées.

- Retrait de communes :

Suite à la demande des communes de Manoncourt, Pleuvezain et Soncourt de se retirer de l'EPCI de COLOMBEY LES BELLES et du Sud Toulinois, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte ces trois retraits.

2- Autres communautés :

L'Assemblée prend connaissance des informations suivantes :

- Projet de construction d'un centre aquatique développé par la communauté de communes du Toulinois qui demande une participation des communes des alentours. Si le Conseil Municipal semble favorable à un projet innovant sur le

secteur concernant la commune d'URUFFE, il ne peut se prononcer sans un coût précis de participation.

- SCOT : la compétence est transférée à l'EPCI qui devra délibérer pour confirmer le périmètre concerné.

FORÊT :

1- Travaux :

- Parcelle 11 : il reste encore des travaux de cloisonnement à réaliser. Ces travaux ne sont plus subventionnés, mais pour favoriser le développement sylvicole et l'accès la commune décide de reprendre les travaux en 2006.
- Travaux de dépressage dans la parcelle 46 : Le montant de ces travaux s'élève à 1.680,00 € HT. L'Assemblée accepte ces travaux qui doivent être subventionnés.

Le but de ces aménagements est d'éviter la colonisation des espèces vivaces en favorisant la repousse maîtrisée des bois précieux.

- L'entreprise VADOT Daniel a été choisie pour évacuer les bois chablis ainsi que le démantèlement du bois chablis non évacué sur la parcelle 6 au prix de 100,00 € HT par hectare.

2- Convention :

Par délibération en date du 09/09/05, le Conseil Municipal avait accepté de renouveler la convention de mise à disposition gratuite de l'abri forestier aux chasseurs.

Cependant, quelques erreurs ont été relevées dans ce document qui sera retourné à l'ONF pour rectification avant signature du Maire.

3- Informations :

L'Assemblée prend connaissance :

- du courrier de Mr REINER, sénateur de M&M concernant les difficultés des communes forestières de M&M.
- du courrier de Mr NACHBAR, sénateur de M&M concernant la Fédération Nationale des communes Forestières.

4- Place à gravats :

Suite à la reprise par la commune de la parcelle où se trouve la place à gravats, il a été convenu de retourner à la forêt une superficie équivalente de terrains non soumis au régime forestier.

Le Maire a commencé à établir une liste des terrains susceptibles de remplir les conditions pour faire partie du régime forestier. Il sera peut-être

nécessaire d'acheter quelques terrains ou d'en échanger avec des particuliers pour régler cette affaire.

PRÉFECTURE :

- La Préfecture de la Meuse et le Réseau Natura 2000 projettent la modification du site "Pelouses, forêt et fort de Pagny la Blanche Côte" (extension à la Batterie d'URUFFE).

Le Conseil Général de M&M s'étant déjà intéressé à ce sujet, l'assemblée s'étonne de cette information émanant de la Préfecture voisine et, à ce sujet, le Conseil Municipal se demande où en est la proposition d'achat de la Batterie par la commune effectuée auprès des services militaires de la région.

- ARH Lorraine: rapport sur l'organisation des médecins sur le secteur et information sur les aides pour l'installation de médecins en milieu rural.

- Enquête sur les services aux publics dans les territoires ruraux : État des lieux et diagnostic.

- Grippe aviaire : l'arrêté du 24/10/05 pris par Mr le Ministre de l'agriculture et de la pêche concernant les dispositions à prendre par les propriétaires d'oiseaux a été affiché et distribué à toute la population.

Il est rappelé que le département de la Meurthe et Moselle est concerné par ces mesures de sécurité qui doivent être respectées sous peine de sanction.

DIVERS :

L'Assemblée prend connaissance des informations suivantes :

- Fête de la betterave 2006 : La municipalité remercie Mr FAYS Alain et Mr MEYER Daniel pour leur aide lors de cette manifestation organisée cette année par Mr GAILLARD Eric.

La gagnante du concours de la plus belle betterave est Mlle CARLY Noémie.

- Invitation de Radio Décllic à un vernissage

- Remerciements de Mme ARNOULD Clémence pour le repas des Anciens

- Remerciements de Mme VIARD Sandrine pour les condoléances du Conseil Municipal lors du décès de sa mère

- Remerciements de Mr Pierre MOINE pour le service rendu par le Maire lors de ses recherches généalogiques

- Faire-part de naissance d'Antonin CREUSOT à qui l'Assemblée souhaite la bienvenue.

- Remerciements de Mme VINKLER Gisèle pour le travail effectué par la

secrétaire de mairie pour ses recherches généalogiques

- Remerciements de Mlle Noémie CARLY pour le bon d'achat offert par la Commune pour sa réussite au concours organisé lors de la fête de la betterave

- Journal FLOR'infos édité par le Conseil Général

- Demande d'emploi adressée par Mme Marie-Thérèse SALEUR de VANNES LE CHATEL, à laquelle la commune a répondu par la négative

- Calendrier des battues dans les bois communaux pour la saison 2005/2006 qui a été affiché et distribué à toute la population

- Courrier de l'amicale des responsables d'établissements postaux

- Fiche de présence de Mme CISOWSKI Sophie aux cours dispensés par le CNFPT de NANCY

- Information de Radio Déclic qui cherche des personnes intéressées pour animer son émission "Vivre ici...".

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 0 H 40 mn.

